



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Liban

Question écrite n° 2332

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères sur la situation des otages de nationalité américaine au Liban. La solidarité internationale devrait s'exercer en leur faveur, comme l'ont d'ailleurs rappelés des otages français. Il est donc très important que notre pays, dans le cadre de la normalisation de ses relations avec l'Iran, puisse intercéder auprès du Gouvernement iranien et des groupes intégristes qu'il inspire. Il lui demande donc de lui indiquer les initiatives qu'il compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est très préoccupé par la maintien en détention au Liban des otages étrangers, privés pour certains d'entre eux de liberté depuis plusieurs années. La France, qui a connu cette douloureuse épreuve, ne peut qu'être solidaire des États confrontés à ce drame humain. Le Gouvernement a condamné ces pratiques, contraires au droit et à la morale, qui frappent des innocents et leurs familles. Il a publié avec ses partenaires européens, le 13 juin 1988, une déclaration qui demande la mise en liberté immédiate des otages détenus au Liban. L'honorable parlementaire peut être assuré que le Gouvernement s'emploiera, dans le cadre de ses relations avec les pays et les institutions du Proche et du Moyen-Orient susceptibles d'agir, à aider à la libération dans les meilleurs délais des personnes encore détenues.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) 

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2332

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2490